



Recrutement d'un Secrétaire général

au bureau du Médiateur au grade AD 15/16
Appel à manifestation d'intérêt - OMB/2/2015

Le Médiateur européen

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions, organes et organismes de l'UE. Le droit de saisir le Médiateur est garanti par l'article 43 de la Charte des droits fondamentaux.

Le Médiateur est élu par le Parlement européen.

La Médiatrice actuelle a établi une stratégie dynamique et ambitieuse intitulée «Cap vers 2019», visant à améliorer la qualité de l'administration publique au sein des institutions, organes et organismes européens en renforçant la visibilité du bureau, sa pertinence et son influence.

Le Secrétaire général est chargé de la gestion générale du bureau et de la mise en œuvre de la stratégie de la Médiatrice. Il/Elle lui rend compte directement et dirige son équipe de direction. Il/Elle travaille en étroite collaboration avec le cabinet de la Médiatrice et représente le bureau à l'extérieur.

Le bureau compte actuellement 66 postes répartis entre Strasbourg et Bruxelles et son budget annuel s'élève à environ 10 millions d'euros.

Le Médiateur européen applique une politique d'égalité des chances en encourageant les candidatures d'hommes et de femmes qualifiés et en interdisant toute discrimination fondée, entre autres, sur l'âge, un handicap, l'origine ethnique, la religion ou l'orientation sexuelle.

1. Poste à pourvoir

Le Médiateur européen a décidé de lancer une procédure de sélection pour le recrutement d'un Secrétaire général pour son bureau.

- Au cas où le candidat sélectionné serait un fonctionnaire de l'Union européenne, le recrutement s'effectuera au moyen d'un détachement, conformément à l'Article 37 du statut des fonctionnaires de l'Union





européenne¹ et conformément aux règles applicables en matière de grades adoptées par le Médiateur européen;

- au cas où le candidat sélectionné ne serait pas un fonctionnaire de l'Union européenne, le recrutement se fera au moyen d'un contrat à durée déterminée, conformément à l'article 2 (b) du Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne et conformément aux règles applicables en matière de grades adoptées par le Médiateur européen.

2. Catégorie et grade

Le Secrétaire général sera recruté au grade AD 15 ou AD 16.

3. Durée du contrat

Le candidat sélectionné se verra offrir un contrat d'une durée maximale de quatre ans, renouvelable une fois pour une durée maximale de deux ans².

4. Lieu d'affectation

Le lieu d'affectation sera soit Strasbourg, soit Bruxelles, en fonction de l'intérêt du service.

Le poste pourra nécessiter de fréquents déplacements entre Strasbourg et Bruxelles ainsi que des missions vers d'autres lieux où les institutions disposent de bureaux ou vers d'autres pays au sein ou en dehors de l'Union européenne.

5. Critères d'éligibilité

La procédure est ouverte aux les candidats remplissant les conditions suivantes le jour de la date limite de soumission des candidatures:

a. Conditions générales

Tout candidat devra:

- être un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne;
- jouir de l'ensemble de ses droits civiques;

¹ Règlement (UE, EURATOM) n° 1023/2013 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 modifiant le statut des fonctionnaires de l'Union européenne et le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, JO 2013, N° L 287, p. 15.

² Dans le cadre de la proposition de budget pour l'année 2016, la Médiatrice requerra la modification du titre de la position de manière à permettre la possibilité de prolonger le contrat au-delà de cette période maximale de six ans. Même si cette demande n'est pas certaine d'aboutir, la Médiatrice reste optimiste quant à son aboutissement positif.



- avoir rempli toutes ses obligations au niveau national découlant des lois en vigueur en matière de service militaire;

- être titulaire d'un diplôme obtenu au terme de:

(i) quatre années d'études achevées avec succès, pour des études universitaires dont la durée normale est de quatre ans ou

(ii) trois années d'études achevées avec succès, pour des études universitaires dont la durée normale est de trois ans.

Pour le cas (ii), l'obtention du diplôme devra avoir été suivie d'une année d'expérience professionnelle pertinente. Cette année sera exclue du calcul visant à établir le respect par le candidat des conditions en matière d'années d'expérience professionnelle requises pour le poste.

b. Expérience professionnelle

Au moins 15 années d'expérience professionnelle accumulées après la fin des études universitaires (dont il est fait référence au point 5(a)), dont au moins six ans à un niveau d'encadrement.

6. Critères de sélection

- Expérience de collaboration avec ou de travail au sein d'une institution, d'un organe ou d'un organisme de l'UE, ou de collaboration avec ou de travail au sein d'un bureau national de médiateur ou tout organisme apparenté;
- bonne connaissance des affaires, des institutions et de la législation européennes;
- expérience significative et succès démontrable en tant que cadre dirigeant dans un domaine compatible avec les activités du bureau;
- bonne compréhension du rôle que joue un médiateur au sein de l'administration publique;
- expérience démontrée dans la mise en œuvre d'un changement stratégique;
- connaissance de la gestion et de la planification budgétaire;
- connaissance de stratégies et procédés modernes en matière de ressources humaines;
- connaissance de stratégies et procédés modernes en matière de technologies de l'information;
- excellentes capacités de communication, de réseautage et de motivation du personnel;



- profond engagement en faveur d'une UE à l'écoute des citoyens;
- profond engagement en faveur de la vision et de la stratégie de la Médiatrice;
- L'aptitude à communiquer efficacement en anglais et en français est nécessaire pour des raisons pratiques. La connaissance d'autres langues officielles de l'Union européenne³ est un atout.

7. Procédure de sélection.

Tous les candidats recevront un accusé de réception. Un comité consultatif assistera l'autorité investie du pouvoir de nomination et passera en revue les candidatures avec le soutien de l'unité personnel, administration et budget. Ce comité proposera une liste de candidats à inviter à un entretien. Le comité consultatif pourra recommander de limiter le nombre de candidats éligibles à inviter à un entretien.

La Médiatrice pourra décider de n'inviter aux entretiens que certains des candidats sur la liste recommandée par le comité consultatif. Tous les candidats seront informés de l'issue de la procédure de sélection.

8. Candidatures

Les candidatures⁴ doivent faire référence à l'appel à manifestation d'intérêt OMB/2/2015 dans la ligne du sujet et doivent être soumises par courriel à l'adresse: career@ombudsman.europa.eu. La date limite de réception des candidatures est fixée au **22 mars 2015 à midi, heure d'Europe centrale (CET)**.

Les candidatures doivent comprendre:

a) un formulaire de candidature complété, préalablement téléchargé sur le site internet du Médiateur: <http://www.ombudsman.europa.eu/vacancy>

³ Les langues officielles de l'Union européenne sont: le bulgare, le croate, le tchèque, le danois, le néerlandais, l'anglais, l'estonien, le finnois, le français, l'allemand, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, l'espagnol et le suédois.

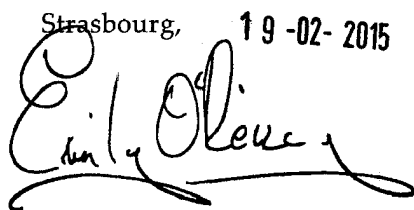
⁴ Les données à caractère personnel collectées par le Médiateur européen sont traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données, JO 2001 L 8, p. 1. Les personnes soumettant leur candidature à un poste auprès du Médiateur européen sont considérées avoir donné leur consentement, au sens de l'article 5(d) du règlement, au traitement des données à caractère personnel contenues dans leur candidature et ses documents annexes. Ces données à caractère personnel sont récoltées par le Médiateur européen aux seules fins de la procédure de recrutement présente. Les candidats ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel détenues par le bureau du Médiateur européen. Les données à caractère personnel relatives aux candidats non retenus pour le poste seront détruites deux ans après le pourvoi du poste. Les candidatures soumises dans le cadre de la présente procédure de recrutement ne seront pas retenues pour d'autres procédures de recrutement à venir. Les données à caractère personnel des candidats recrutés seront conservées par le bureau du Médiateur européen et pourront être transmises à d'autres institutions de l'UE pour des raisons administratives. Les candidats ont la possibilité, à tout instant, de consulter le délégué à la protection des données et de saisir le Contrôleur européen de la protection des données.



- b) une lettre rédigée en anglais expliquant les motivations du candidat et les raisons pour lesquelles le candidat pense disposer des compétences, des connaissances et des capacités nécessaires pour le poste;
- c) une copie du curriculum vitae du candidat;
- d) une copie d'un document officiel permettant d'établir la citoyenneté du candidat;
- e) une copie des diplômes (une traduction assermentée n'est pas nécessaire mais la fourniture d'une traduction en français ou en anglais serait appréciée);
- f) des preuves de l'expérience professionnelle du candidat, indiquant clairement les dates de début et de fin et la nature exacte des activités entreprises, permettant d'établir que le candidat dispose des qualifications et des connaissances nécessaires telles qu'établies dans le chapitre «Critères de sélection»;
- g) les candidats doivent également fournir une déclaration et, si possible, une preuve établissant leurs connaissances linguistiques;
- h) pour les fonctionnaires issus d'autres institutions de l'UE, une copie de leurs trois derniers rapports d'évaluation (si disponibles);
- i) une adresse e-mail valide que le bureau du Médiateur utilisera pour ses communications concernant la présente procédure.

Des versions originales des documents justificatifs mentionnés aux points (d), (e), (f), (g) et (h) pourront être réclamées ultérieurement à des fins de vérification.

Les candidatures incomplètes ou soumises (partiellement ou entièrement) après la date limite de soumission des candidatures ne seront pas prises en compte.

Strasbourg, 19-02-2015


Emily O'Reilly